

FARCIENNES **BOUGE!**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE FARCIENNES

MAI 2024

FÊTE DE
L'AMITIÉ

DIM 26
MAI

SAM 1^{ER}
& DIM 2
JUN

PORTES
OUVERTES
SIRÉNA !

DU
14 JUIN AU
14 JUILLET

VILLAGE DE
L'EURO

SAM 18
MAI

INAUGURATION
DE LA GARE

TOUTES LES
ACTUALITÉS
DE VOTRE
COMMUNE



**Location
de conteneurs**

**Vente de
granulats
recyclés
CE2+**



BELGARENA

 www.belgarena.be

 071/39 00 83

 0491/61 06 80

**Prise en charge de
déchets inertes - terres
terres polluées - déchets verts**

 **164, rue de Tergnée 6240 FARCIENNES**

UNE 1^{ÈRE}
À FARCIENNES !



ESPACE
« MIEUX-ÊTRE »

POSITIVE - ZENITUDE

UN COACHING « BIEN-ÊTRE » POUR UN « MIEUX-VIVRE »
CONCERNÉ ? CONTACTEZ-NOUS !

rue du Monciat 216, 6240 Farciennes

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Bernard Pierard : 0472/75.50.92
bernard.pierard@positive-zenitude.be

Valérie Chachkoff : 0477/51.89.53
valerie.chachkoff@positive-zenitude.be



GARAGE MARCHESE

archese
ranco

*Réparations mécaniques
et carrosserie toutes marques*

Rue Le Campinaire 169 · 6240 Farciennes
Tél. 071 74 18 32 · 0475 55 47 00 · Fax. 071 74 35 96
N° Entreprise : BE 0661 435 674








Large choix
de vins
et spiritueux

Importeur direct
de France et Maroc
de vin Italien

Zoning Industriel du Roton
Rue du Roton 12 - 6240 Farciennes
Tél. 071 39 43 39




**Chères Farciennesoises,
Chers Farciennesois,**

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, nous nous jetons à corps perdu pour améliorer la destinée de notre commune.

Aujourd'hui, nous voyons concrètement les fruits de ce travail.

Récemment, l'entreprise Google a entamé les travaux de l'installation de son 2^e siège belge à l'Ecopôle. C'est un investissement historique créateur d'emplois et porteur d'espoir pour nous tous.

En parallèle, les travaux de Sirena, notre nouveau centre aquatique, qui est né de la volonté de Châtelet et de Farciennes de permettre à nos enfants de continuer à apprendre à nager, ouvrira ses portes au public le 3 juin avec des portes ouvertes le 1^{er} et 2 juin.

Les travaux du nouveau passage sous voie de la gare SNCB et des esplanades qui l'entourent sont également terminés. Dernier signe du renouveau urbain de la commune, ils laissent derrière eux l'ancien passage sous-terrain tant décrié. Je vous attends nombreuses et nombreux pour l'inauguration de ces nouveaux espaces publics le samedi 18 mai à partir de 16h.

Le mois de mai est aussi synonyme de la consécration de la multiculturalité farciennesoise lors de la traditionnelle Fête de l'Amitié qui aura lieu le dimanche 26 mai.

Enfin, comme en 2018 et en 2021, nous nous retrouverons autour du football avec l'organisation du Village de l'Euro pour suivre les matchs dans une ambiance qui, je n'en doute pas, sera festive et fair-play !

A bientôt,

Votre Député-Bourgmestre,
Hugues Bayet



FARCIENNESBOUGE!

Editeur responsable

Hugues Bayet
Député - Bourgmestre
rue de la Liberté 40
6240 Farciennes

Coordination éditoriale

Mélissa Bernard : 071 24 46 55

Réalisation : JIGe.be - Rue Albert 1^{er}, 25 - 6240 Farciennes
Tél. 071 38 38 63 - Fax: 071 77 18 96 - Mail : info@jige.be

Crédit photos

Amandine Moreau, Nicolas Pitot,
Lorenzo Bourgain, PCS, Centre
culturel, ...

Tirage : 5.000 exemplaires.

Distribution dans toutes les boîtes
aux lettres de l'entité de Farciennes.

SOMMAIRE

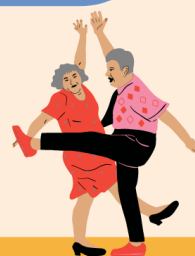
- 05.** Les actualités de votre commune
 - Ouverture du centre aquatique et bien-être Siréna
 - Pose de la première pierre du Google Data Center à l'Ecopôle
- 06.** Infos citoyen
 - Elections du 9 juin
 - Aide au remplissage des déclarations d'impôts
 - 1733, le nouveau numéro pour l'aide médicale non urgente
 - Modernisation du service SVP Facteur de Bpost
 - Nouvelles règles pour les commerces de nuit
 - Stérilisation de chats errants
 - Achats groupés d'énergie
 - Rappel concernant vos poubelles à pucé d'énergie
 - Ateliers pour mieux comprendre l'énergie et le logement
 - Nouvelles règles pour l'occupation du domaine public
- 10.** Formation & Emploi
- 12.** Plan de Cohésion Sociale
 - Jardin partagé
 - Ateliers seniors
 - Thé dansant
 - Jeux en société
 - Été Solidaire
 - Deux nouveaux éducateurs de rue UNISSON
- 14.** CPAS
 - La culture pour tous à Farciennes grâce à la collaboration du CPAS et de l'asbl Article 27
 - Permanence juridique
 - Permanence au sein du CPAS de Farciennes
- 15.** Programmation centre culturel
 - En attendant Bojangles
 - Concert de Battisti canta Battisti
 - Le Sens de la Fête
- 16.** Vous y étiez

Farciennes, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale présente

DIMANCHE
26 MAI
2024
DÈS MIDI

LA FÊTE de l'Amitié

ESPLANADE DU
HALL OMNISPORT
RUE DU PUIT
COMMUNAL, 103



NOMBREUX STANDS DE RESTAURATION ET D'ANIMATIONS
REPRÉSENTATIONS TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE



FARCIENNESBOUGE!



Wallonie



tib

RCAAF
RÉGIE COMMUNALE AUTONOME
DE FARCIENNES



ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DE FARCIENNES

INAUGURATION

DE L'ESPLANADE DE LA GARE

GRATUIT

16h-19h : arts de rue
19h30-20h30 : concert
20h30 : show de clôture

+ PETITE RESTAURATION

SAMEDI 18 MAI 2024

16H-21H



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



LES ACTUS DANS VOTRE COMMUNE !



Ouverture du centre aquatique et bien-être Siréna !

Le 3 juin prochain, le centre aquatique et bien-être Siréna, situé rue de la Jeunesse 15, ouvrira ses portes au public.

L'espace aquatique disposera d'un bassin sportif de **5 couloirs de 25 mètres**, d'un bassin d'apprentissage et d'activités pour enfants et débutants, d'une pataugeoire ludique de jeux et d'un toboggan Pentagliss de 5 pistes. L'espace bien-être sera constitué d'un jacuzzi, d'un sauna et d'un hammam. Des activités, telles que de l'Aquafitness, Aquaboxe, Aquabike, seront également proposées. Le centre disposera aussi de salles polyvalentes de sport et de réunion, d'une zone de restauration ou encore d'une terrasse.

Deux **journées portes ouvertes** sont organisées **le samedi 1^{er} et dimanche 2 juin** pour que vous puissiez découvrir en avant-première ce nouvel espace. Plus de détails et d'informations sur la page Facebook Siréna.



Pose de la première pierre du Google Data Center à l'Ecopôle

Le vendredi 5 avril a eu lieu sur le site de l'Ecopôle une conférence de presse annonçant le lancement officiel du chantier de construction du Data Center de Google, en présence du Député-Bourgmestre Hugues Bayet, du Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine et de la Ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten.

Ce projet d'envergure tant au niveau social, économique qu'écologique est mené en collaboration avec Igretec, l'Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques, et permettra de créer de nombreux emplois directs et indirects à Farciennes. Des partenariats avec le Forem sont déjà en cours pour former les habitants de la région et leur permettre de décrocher un emploi dans ce centre.

D'ici 2030, Google vise le zéro carbone pour son data center. En outre, la commune pourra bénéficier gratuitement de la chaleur produite par celui-ci pour alimenter l'Ecopôle, les habitants et des bâtiments communaux se trouvant sur le réseau.

6 • Infos citoyen

Elections du 9 juin

Le dimanche 9 juin, vous voterez pour les élections fédérales, régionales et européennes. Les élections communales et provinciales auront, quant à elles, lieu le 14 octobre.

Nouveauté cette année, les jeunes de 16 et 17 ans sont appelés à voter pour la première fois aux élections européennes pour faire entendre leur voix et participer activement à la démocratie.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 14h00 et seront situés sur le site de la Marelle (entrée par la rue de la Liberté), dans la Salle des Fêtes et la seconde implantation de la Marelle (entrée rue Clément-Daix).



Pour voter valablement, l'électeur doit choisir la liste du parti pour lequel il veut voter. Ensuite, sur cette liste, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Il peut émettre son vote, au choix :

- dans la case située en tête de la liste (vote de liste)
- dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats titulaires figurant sur la liste choisie (votes nominatifs)
- dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs

candidats titulaires et dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs)

- dans la case située en regard du nom d'un ou de plusieurs candidats suppléants figurant sur la liste choisie (votes nominatifs).

Si l'électeur a émis un ou plusieurs votes nominatifs, mais qu'il a en même temps émis un vote en tête de la même liste, son vote de liste est considéré comme non avenu.



Aide au remplissage des déclarations d'impôts

Comme chaque année, la Commune de Farciennes organise une aide au remplissage des déclarations d'impôts pour les personnes qui doivent remplir une déclaration à l'impôt des personnes physiques et qui ne reçoivent pas de proposition de déclaration simplifiée.

Cette année, ce service est organisé le jeudi 13 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Les inscriptions se font par téléphone à l'accueil de l'administration communale au **071 24 33 89**.

Les personnes qui reçoivent une déclaration simplifiée doivent quant à elles téléphoner au numéro indiqué sur leur déclaration d'impôts simplifiée pour toute question ou demande ou s'adresser au Contact center du SPF Finances par téléphone au 02 572 57 57 avec code direct 17002.

1733, le nouveau numéro pour l'aide médicale non urgente

Depuis le 22 avril, le Grand Charleroi est régulé durant la garde par le 1733. Cela signifie que les patients qui désirent une **prise en charge médicale non urgente** durant les soirées/nuits de semaine, week-end et jours fériés **doivent désormais former le 1733** et non plus le 071 33 33 33 (appel facturé au tarif zonal, aucun coût supplémentaire).

Les appels sont triés par un préposé 1733 qui donne une orientation déterminée pour une prise en charge optimale. Le tri est sous la responsabilité de l'état fédéral.

Pour rappel, en cas d'urgence vitale, le numéro de contact reste le **112**.





Modernisation du service SVP Facteur de Bpost

Bpost propose le service "SVP facteur" afin de fournir, aux personnes à mobilité réduite, une assistance à domicile pour les services postaux de base.

Le recours à ce service gratuit se faisait jusqu'à présent par le biais d'une affichette apposée à la fenêtre de la personne qui souhaitait voir le facteur lui rendre un des services de base, à savoir :

- Le retrait de courrier déjà affranchi
- La vente de timbres (prior, non-prior; timbres Europe et hors Europe)
- La préparation et l'envoi de recommandé

Bpost modernise aujourd'hui ce service afin de le rendre plus efficace et plus accessible à tous les utilisateurs concernés. Désormais, les citoyens à mobilité réduite disposent de deux nouveaux canaux pour demander le service «SVP facteur».

La demande du passage du facteur peut se faire via un formulaire sur le site internet de Bpost ou en appelant un numéro spécialement dédié au service. Le citoyen indique le service qu'il souhaite recevoir et le facteur est informé du motif de la demande afin qu'il s'organise pour avoir les produits adéquats, par exemple des timbres ou un formulaire d'envoi recommandé, lors de sa prochaine tournée. Le paiement des timbres s'effectue en espèces.

En résumé, les citoyens peuvent utiliser ces 2 canaux :

- le **site web** de bpost
- Numéro de téléphone dédié au service : **02 278 50 89**

Nouvelles règles pour les commerces de nuit

Dans un souci de maintien de l'ordre public, de la sécurité et du calme, de nouvelles obligations ont été intégrées dans la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, ainsi que dans le règlement communal de Farciennes. Les changements résultent de modifications introduites par la loi du 5 décembre 2023.

Selon ces nouvelles dispositions, les tabac-shops, DVD-shops, press-shops et autres magasins similaires, ainsi que les centres de plaisir pour adultes (sexshops, loveshops, spectacles de charme, etc.) sont désormais concernés par la présente loi.

Ces établissements doivent donc impérativement respecter les nouvelles dispositions suivantes :

- respecter les heures de fermeture obligatoires : entre 20h00 et 5h00 (entre 21h00 et 5h00 le vendredi et les jours ouvrables précédant un jour férié légal),
- respecter les nouvelles dispositions relatives au repos hebdomadaire : le même jour pendant au moins 3 mois. Si le jour change, il faut le mentionner de façon claire et visible de l'extérieur au moins une semaine avant le début du mois où s'opère le changement.

Le non-respect de ces obligations peut engendrer la fermeture de l'établissement.

Les déclarations, ainsi que les nouvelles demandes d'implantation ou d'exploitation, doivent être adressées par courrier postal ou remises contre accusé de réception, à l'attention du Collège communal, à l'adresse de l'administration communale, rue de la Liberté 40 au moyen d'un formulaire disponible sur demande auprès de Madame Laëtitia Elleboudt en contactant l'accueil au **071 24 33 89**.

Si l'établissement est ouvert après 21h :

- solliciter une autorisation préalable du Collège communal, sur base des critères établis à l'article 7 du règlement communal,
- respecter les dispositions relatives aux heures de fermeture obligatoires (entre minuit et 18h00),
- déclarer à la Commune les établissements concernés qui sont déjà ouverts à Farciennes.

Stérilisation de chats errants

La Commune de Farciennes a reçu un nouveau subside de **5.000 euros** de la Région wallonne afin de **poursuivre ses actions liées au bien-être animal**, dont notamment la stérilisation de chats errants.

Vous pouvez signaler la présence de chats errants sur l'entité à notre éco-conseillère, Madame Valérie Cornille, par téléphone au **071 24 34 51**.

Si vous souhaitez vous investir personnellement et nous aider à réaliser nos campagnes de stérilisation, vous pouvez également déposer votre **candidature en tant que bénévole** pour :

- installer les cages-trappes sur les terrains signalés par la Commune ou par les riverains,
- déposer un chat à la SPA de Charleroi afin d'assurer ses soins ou sa stérilisation,
- venir vérifier la présence d'une puce éventuelle auprès du référent communal, Madame Caroline Dierick, joignable par téléphone au **0477 90 28 03** entre **9h00 et 16h00**.

Les candidatures peuvent être envoyées par mail à l'adresse **valerie.cornille@farcienes.be** ou par dépôt de courrier au Service Environnement, rue de la Liberté 40.



8 • Infos citoyen



Les achats groupés de la commune de Farciennes

En partenariat avec  wikipower

Achats groupés d'énergie

Grâce à l'offre exclusive obtenue par l'achat groupé d'énergie (électricité et/ou gaz) de la Commune de Farciennes, vous pouvez profiter de tarifs exceptionnellement avantageux en vous inscrivant avant le 31 mai via le site web www.offre-farciennes.be ou par téléphone au **071 14 32 23** du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

Rappel concernant vos poubelles à puce

Vous emménagez dans une commune de la zone Tibi où les déchets sont collectés via des conteneurs à puce ? Ou peut-être quittez-vous votre logement pour découvrir de nouveaux horizons ?

Les conteneurs à puce se gèrent comme les compteurs d'eau, d'électricité ou de gaz. C'est pourquoi, **en cas de changement de situation** (déménagement, changement de titulaire, décès du chef de ménage, etc.), il faut penser à **effectuer les démarches nécessaires**.

Pour ce faire, il convient d'effectuer le changement d'adresse auprès du service population et ensuite de remplir le formulaire de changement de titulaire qui atteste votre changement de domicile, un changement de titulaire ou pour activer/désactiver votre compte.

Vous pouvez obtenir ce formulaire à l'accueil de la Maison communale, rue de la Liberté 40, ou le télécharger via le lien suivant : [https://tibi.be/files/library/Conteneurs-a-puce-Formulaire\(1\).pdf](https://tibi.be/files/library/Conteneurs-a-puce-Formulaire(1).pdf).

Une fois le formulaire rempli et signé, vous pouvez le déposer à l'accueil de la Maison communale ou l'envoyer par e-mail à l'adresse valerie.cornille@farciennes.be ou par voie postale au Service Environnement, rue de la Liberté 40.

Ateliers pour mieux comprendre l'énergie et le logement

Tout savoir sur le logement et les économies d'énergie

La Commune de Farciennes, en collaboration avec le CPAS vous invite à ses ateliers d'information sur l'énergie et le logement. Ces ateliers sont **gratuits** !

Où? Rue Joseph Bolle 61

- Atelier n°1-**
Des petits gestes pour économiser le chauffage et assurer un logement sain (humidité, chauffage).
Quand? Le Mardi 23 avril 2024 de 18h30 à 21h30
- Atelier n°2-**
Des petits gestes pour économiser l'énergie (électricité)
Quand? Le Mardi 25 juin 2024 de 18h30 à 21h30
- Atelier n°3-**
Economiser le chauffage et l'électricité
-- Comprendre ses factures d'énergie --
Quand? Le Mardi 17 septembre 2024 de 18h30 à 21h30
- Atelier n°4-**
Droits et devoirs des locataires
Quand? Le Mardi 26 novembre 2024 de 18h30 à 21h30

Si vous désirez participer à l'un de ces ateliers, veuillez vous inscrire en contactant:

- Le service énergie au 071/24.34.62 ou à kenny.schoutteten@farciennes.be
- Le service logement au 071/24.34.57 ou à amelie.lena@farciennes.be

Nouvelles règles pour l'occupation du domaine public

De nouvelles dispositions ont été adoptées par le Conseil communal en matière d'occupation du domaine public pour les citoyens qui désirent poser sur la voirie ou le trottoir :

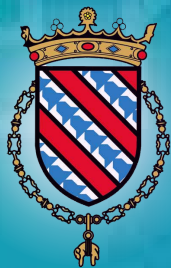
- un câble pour recharger leur véhicule électrique : redevance de 5 euros par mois entamé, le premier mois dû correspondant à celui de la date de délivrance de l'autorisation, et tout mois entamé étant dû en son entièreté ;
- un échafaudage, des barrières, un conteneur, etc. devant chez eux : redevance de 0,50 euros par m² entamé et par jour d'occupation entamé.

Les demandes doivent être introduites à l'accueil de l'administration communale au minimum 10 jours calendriers avant la date de début d'occupation, et ce afin de permettre aux différents services communaux compétents d'effectuer les démarches nécessaires (rédaction de l'arrêté, transmission au demandeur, logistique du matériel, etc.).

En cas de non-respect du délai minimum de 10 jours calendriers, la demande sera considérée comme introduite en urgence et une majoration de la redevance sera comptabilisée : 25 euros pour les demandes introduites entre 10 jours et 5 jours avant l'occupation, 35 euros pour

les demandes introduites moins de 5 jours avant l'occupation.

En cas de constat d'une occupation de voirie par les services de police ou services communaux pour laquelle aucune demande d'autorisation préalable n'a été introduite, une demande de régularisation a posteriori devra être introduite. Une majoration de 50 euros sera ajoutée à la redevance pour demande a posteriori. De plus, le redevable devra apporter la preuve de la date du premier jour d'occupation de la voirie (par facture, contrat de location, etc). S'il en est incapable, une majoration de 30 euros sera ajoutée à la redevance.



FARCIENNES

DU 14 JUIN AU 14 JUILLET 2024

La Commune de Farciennes présente



UEFA
EURO2024
GERMANY

LE VILLAGE DE L'EURO

Matches sur écran géant

FARCIENNES GRAND'PLACE

Entrée gratuite • Animations • Restauration



Formations de base à Farciennes et à Aiseau-Presles

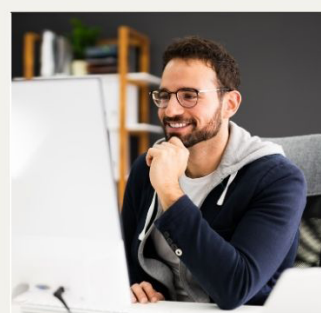
Entrées durant toute l'année



Peinture et
rénovation du bâtiment



Entretien des espaces
verts et maraîchage



Travaux de bureau

FORMATIONS

- 35 H PAR SEMAINE SUR LE TERRAIN SUR DES CHANTIERS VARIÉS OU DANS NOS BUREAUX
- DES REMISES A NIVEAU
- DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

CADRE

- FORMATION SOUS CONTRAT FOREM
- INDEMNITÉ DE 2 € PAR HEURE RÉALISÉE
- INTERVENTION DANS LES FRAIS DE GARDERIE
- ASSURANCE
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF INDIVIDUALISÉ

CONDITIONS

- ÊTRE INSCRIT AU FOREM (CPAS, CHÔMAGE, ...)
- HABITER FARCIENNES OU AISEAU-PRESLES
- AVOIR AU MAXIMUM SON CESS



SCAN ME





FARCIENNES **BOUGE!**

Projet Territoire Zéro Chômeur Farciennes Une insertion socioprofessionnelle innovante

**Je suis en recherche d'emploi
depuis 2 ans ou plus ?**

Je suis domicilié(e) à Farciennes?

Ce projet pourrait me convenir!

Nous pensons que :

Personne n'est inemployable

Nous souhaitons :

**Proposer aux demandeurs d'emploi
de longue durée,
un emploi à durée indéterminée,
à temps choisi,
correspondant à leurs aspirations
et aux besoins du territoire.**



**Scannez
et prenez un rendez-vous
pour en savoir plus**

 071 24 00 85



www.farciennes.be



12 • Plan de Cohésion Sociale

Jardin partagé

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Farciennes vous propose de (re)découvrir le jardin partagé situé rue Joseph Bolle 63. En effet, grâce au partenariat avec la Régie de Quartier Inserambre, le jardin a retrouvé toute sa vigueur.

Cet espace est bien plus qu'un jardin, c'est un lieu où solidarité et innovation se rencontrent, avec un objectif triple :

- apprendre à cultiver des légumes de manière éco-responsable,
- soutenir les plus démunis via des dons à l'épicerie sociale « Faim et Froid »,
- proposer des ateliers éducatifs pour tous.

Pour obtenir un bout de terre pour cultiver vos fruits, légumes ou plantes aromatiques, n'hésitez pas à contacter le PCS par téléphone au **071 24 00 80** ou par e-mail à l'adresse **pcs@farciennes.be**.



Ateliers seniors

Dans le but de rompre l'isolement des seniors (60 ans et plus), de leur offrir un moment de convivialité et de créer du lien social, le PCS de Farciennes propose des ateliers seniors gratuits les mardis et jeudis de 13h00 à 15h30 :

- explorez votre créativité avec la couture
- défiez-vous avec des jeux de société
- plongez dans la tradition avec le Wallon
- harmonisez-vous avec des chants en groupe
- cultivez votre sens artistique avec l'art floral
- détendez-vous avec la gym douce
- partagez vos saveurs avec notre auberge espagnole
- échangez vos savoirs et apprenez ensemble
- prenez soin de vous avec nos ateliers bien-être

Un service de navette est également possible sur réservation pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

Inscription gratuite mais obligatoire auprès du PCS au **071 24 00 80**.



Thé dansant

Le PCS organise le samedi 15 juin un thé dansant pour les seniors de 15h00 à 18h00 à la Salle des Marais, rue Joseph Bolle 65.

Au programme : ambiance musicale et buvette

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 13 juin auprès du PCS au **071 24 00 80**.



Jeux en société

Le PCS organise les samedis 11 mai, 14 septembre et 9 novembre les « samedis jeux en société » de 15h00 à 18h00 à la Salle des Marais, rue Joseph Bolle 65.

Buvette et petite restauration prévue.

Renseignements et inscriptions au PCS par téléphone au **071 24 00 80**.

Deux nouveaux éducateurs de rue UNISSON

Delphine et Issam ont rejoint en mars le PCS en tant qu'éducateurs de rue UNISSON. Leur mission est d'accompagner et de soutenir les jeunes de notre communauté. Ils organisent également des activités et assurent une présence bienveillante dans les quartiers pour créer des liens positifs avec la jeunesse de Farciennes et écouter les jeunes, les conseiller et les aider du mieux qu'ils peuvent.



La culture pour tous à Farciennes grâce à la collaboration du CPAS et de l'asbl Article 27

En référence à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit le droit à toute personne de prendre part à la vie culturelle, scientifique et artistique, l'asbl Article 27 a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour les personnes vivant des situations sociales et/ou économiques difficiles.

Elle collabore avec 835 opérateurs culturels dont la liste est consultable via le site internet www.article27.be

Cette offre s'adresse à toutes les personnes, enfants ou adultes, ayant recours aux services du CPAS ou ayant un dossier ouvert au sein du CPAS de Farciennes.

Celles-ci peuvent bénéficier d'un ticket par mois (et par membre du ménage). Ce ticket, accompagné d'une participation de 1,25 euros, vous donnera accès à une large palette de spectacles et activités culturelles, tel que des pièces de théâtres, concerts, séances de cinéma, festivals, etc...

En 2023, le CPAS de Farciennes a mis en place une permanence visant à distribuer des tickets donnant accès à de nombreuses activités culturelles. C'est donc près de 500 tickets qui ont été distribués tout au long de l'année permettant à toutes les personnes qui rentraient dans les conditions de participer à l'activité de leur choix.

Le CPAS de Farciennes va même plus loin puisqu'il a décidé d'organiser différentes activités avec le soutien des tickets Article 27.

Ainsi, le 23 octobre dernier, au départ du CPAS, une cinquantaine de personnes (petits et grands) sont partis visiter le parc scientifique SPARKOH (ex PASS) qui allie sciences et technologies au travers d'expériences originales.

Autre exemple, l'après-midi du 31 octobre, la projection d'un film destiné aux enfants s'est déroulée au Centre culturel de Farciennes. Il y avait également une collation pour chacun ainsi qu'un atelier grimage.

D'autres activités sont organisées plus ou moins près de chez vous comme des visites d'expositions ou des ateliers à destination des jeunes et moins jeunes. Plusieurs spectacles prévus au Centre culturel de Farciennes sont également disponibles tout au long de l'année via ce dispositif.

Pour toutes les personnes qui ont un dossier ouvert au CPAS, n'hésitez donc plus à vous renseigner sur les événements organisés en partenariat avec le projet Article 27.

Un programme reprenant toutes les manifestations est également mis à disposition via le site <https://wallonie.article27.be> et auprès de l'asbl directement.

Pour rappel, une permanence spécifique au retrait des tickets Article 27 est mise en place tous les vendredis de 9h00 à 15h00 à l'accueil de votre CPAS, rue Joseph Bolle 61.



PERMANENCE JURIDIQUE

Dans le cadre de l'aide juridique de première ligne, le CPAS de Farciennes organise des consultations juridiques, en collaboration avec le Barreau de Charleroi.

Vous pouvez bénéficier d'une première consultation juridique gratuite tous les troisièmes jeudis du mois.

Durant cette année 2024, cette permanence aura lieu de 16h00 à 18h00 les jeudis suivants :

- Jeudi 16 mai
- Jeudi 20 juin
- Jeudi 18 juillet
- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 17 octobre
- Jeudi 21 novembre
- Jeudi 19 décembre

PERMANENCE AU SEIN DU CPAS DE FARCIENNES

Pour rappel, votre CPAS est continuellement à votre service et vous pouvez vous y rendre, rue Joseph Bolle 61, aux moments suivants :

Permanence sociale : les mardis et jeudis sans rendez-vous de 8h30 à 11h30

Permanence médiation de dettes et énergie : les mardis de 8h30 à 11h30

Permanence logement : les jeudis de 8h30 à 11h30

Permanence juridique : les 3^e jeudis du mois de 16h00 à 18h00

Permanence Article 27 : les vendredis de 9h00 à 15h00

LA PROGRAMMATION DE VOTRE CENTRE CULTUREL

La nouvelle saison 2024 arrive à grands pas et il y en aura pour tous les goûts !

EN ATTENDANT BOJANGLES



EN ATTENDANT BOJANGLES

Ce film de Régis Roinsard sorti en 2021 commence par la rencontre déjantée, lors d'une réception mondaine, de Georges (Romain Duris) en charlatan fabuleux, et de Camille (Virginie Efira) en élégante rêveuse, fleur bleue, jeune femme solaire jouissive et fantasque. Une danse chevaleresque sublime, un homme et une femme, deux êtres en osmose, et de cet amour enflammé et magique s'ensuit un mariage soudain et un enfant : Gary. Chez eux il n'y a de la place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. Une fête permanente. Les trois vivent dans une forme de vie un peu folle, où les parents reçoivent amis, entre plaisir et fantaisie, et aiment danser sur leur chanson préférée, Mr. Bojangles de Nina Simone. Avec le temps, les idées noires que Camille cache depuis toujours refont surface. Georges et Gary tentent d'accompagner Camille dans sa folie, mais la blessure est profonde...

INFOS PRATIQUES :

Date : 23 mai à 18h30

Lieu : Centre culturel de Farciennes, Grand-Place 59

Public : Tout public

Prix : 2,50 euros / 2 euros pour les groupes / 10 euros (abonnement 5 séances)

LE SENS DE LA FÊTE



LE SENS DE LA FÊTE

Ce film d'Olivier Nakache et Eric Toledano sorti en 2017 raconte l'histoire de Max, traiteur depuis trente ans. Des fêtes, il en a organisé des centaines ! Aujourd'hui c'est un sublime mariage... Comme d'habitude, Max a tout coordonné... Mais la loi des séries va venir bouleverser un planning sur le fil où chaque moment de bonheur et d'émotion risque de se transformer en désastre ou en chaos.

INFOS PRATIQUES :

Date : 13 juin à 18h30

Lieu : Centre culturel de Farciennes, Grand-Place 59

Public : Tout public

Prix : 2,50 euros / 2 euros pour les groupes / 10 euros (abonnement 5 séances)

CONCERT DE BATTIST CANTA BATTISTI

A l'occasion de la Fête de la République italienne, le Centre culturel de Farciennes se pare de vert, de blanc et de rouge et vous propose de célébrer cet événement grâce au concert de Battist canta Battisti, un hommage à l'icône populaire italienne des années 70 et 80.

INFOS PRATIQUES :

Date : 07 juin à 20h00 (ouverture des portes à 19h00)

Lieu : Centre culturel de Farciennes, Grand-Place 59

Public : Tout public

Prix : 20 euros en prévente / 22 euros sur place / 1,25 euros Article 27

INFOS ET RÉSERVATIONS

> 071/38.35.33

> info@centreculturelfarciennes.be

Rendez-vous sur notre site internet ou sur nos réseaux pour découvrir plus en détail notre agenda et la suite de notre programmation 2024 !



Vous y étiez

